

OUVERTURE - FERMETURE D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE OU COMPLEMENTAIRE

[imprimé P2](#) dûment rempli et signé

OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE (1^{er} établissement dans le ressort du greffe autre que celui de l'établissement principal)

- Fournir un extrait d'immatriculation au RCS original et de moins de 3 mois

OU

D'UN ETABLISSEMENT COMPLEMENTAIRE (Etablissement situé dans le même ressort de greffe que le principal ou d'un 2^{ème} établissement dans ce ressort)

Création

- Formulaire P2 sans justificatif

Achat du fonds ou apport d'un fonds

- Copie de l'acte d'acquisition du fonds enregistré par le SIE ou attestation notariée, ou en cas d'apport de fonds de commerce copie de l'acte d'apport ou de l'attestation notariée
- Copie du bail si celui-ci n'est pas précisé dans l'acte
- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales avec le texte publié, date de parution et nom du journal publicateur, ou copie du journal d'annonces légales.

Location-gérance ou gérance-mandat

- Copie du contrat de location-gérance ou de gérance-mandat
- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales avec le texte publié, date de parution et nom du journal publicateur, ou copie du journal d'annonces légales

Autres pièces

- Produire une copie de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, copie du diplôme ou du titre nécessaire à l'exercice de l'activité

- Extrait KBIS si l'établissement principal est hors ressort
- 1 pouvoir en original, si le signataire de la formalité n'est pas le représentant légal

FERMETURE D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE OU COMPLEMENTAIRE

[imprimé P2](#) dûment rempli et signé si vous n'optez pas pour la prestation CFE.

- 1 pouvoir en original, si le signataire de la formalité n'est pas le représentant légal

Coût des Formalités - Règlement par chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce – Tarifs 2019

	Entreprise individuelle	Micro-entrepreneur
<u>Ouverture Etablissement secondaire</u>		
- création	84.48 €	
- achat ou apport	87.30 €	2.82 €
- location-gérance ou gérance-mandat	87.30 €	2.82 €
<u>Ouverture Etablissement complémentaire</u>		
- création	56.59 €	5.90 €
- achat ou apport	59.41 €	8.72 €
- location-gérance ou gérance-mandat	59.41 €	8.72 €
<u>Fermeture Etablissement secondaire</u>		
Si le siège est situé dans un autre ressort de greffe	33.79 €	2.82 €
<u>Fermeture Etablissement complémentaire</u>		
Si le siège ou un établissement secondaire est déjà situé dans le ressort du greffe	50.95 €	5.90 €

Le conseiller formalités reste votre interlocuteur privilégié à tout moment du traitement de la formalité et assure un suivi en cas de difficulté.

Redevance de votre CCI : 70 euros net de taxe